

COMPTE-RENDU DE LA CCSPL DE SAVOIE DECHETS DU 25 JUIN 2013 A 17 H 30

Présents :

Françoise DORNIER, Présidente de la CCSPL
Hervé BILLARD, FRAPNA
Didier FRANCOIS, Représentant élu Savoie Déchets
Henri DUPASSIEUX, Représentant élu Savoie Déchets

Excusés :

Roger DUFRESNE, Conseil de quartier de Bissy
Lionel MITHIEUX, Président de Savoie Déchets

Assistaient également à la réunion :

Pierre TOURNIER, Directeur de Savoie Déchets
Bruno LABEYE, Responsable de l'UVETD, Savoie Déchets
Patricia VAN BELLEGHEM, Responsable administratif et Ressources Humaines – Savoie Déchets
Claire TISSOT, Ingénieur QSE – Savoie Déchets
Marie-Laurence PERRAUD, Assistante de Direction – Savoie Déchets

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du rapport d'activités 2012
- Projet d'adhésion de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges à Savoie Déchets
- Projet d'adhésion du SMITOM de Tarentaise à Savoie Déchets

Françoise DORNIER prend la parole pour remercier les personnes présentes, excuser les personnes absentes.

Elle rappelle que Savoie Déchets a 3 ans d'existence, qu'il s'agit de la troisième CCSPL, mise en place en 2012 et note l'obligation d'organiser deux CCSPL par an, dont celle de ce jour pour notamment valider le rapport d'activités 2012.

Hervé BILLARD, de la FRAPNA, s'interroge si la CCSPL se substitue à la CLI (Commission Locale d'Information). Françoise DORNIER et Pierre TOURNIER rappellent que la CLI n'est pas obligatoire, que les élus de Savoie Déchets ont formulé plusieurs demandes auprès du Préfet et que celui-ci n'a jamais donné suite.

Françoise DORNIER présente le reste de l'ordre du jour de la réunion avec les projets d'adhésion du SMITOM de Tarentaise et de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges qui viendraient compléter la liste des 14 adhérents existants.

Rapport d'activités

Bruno LABEYE fait un résumé des éléments clés du rapport d'activités, des résultats les plus importants de l'UVETD de l'année 2012 (cf présentation pièce jointe).

- **Quantité totale incinérée :**

113 513 tonnes dont 101 967 tonnes d'ordures ménagères, 6 367 tonnes de DIB, 1 934 tonnes de déchets incinérables de déchetterie, 2 561 tonnes de DASRI venant des deux Savoie et 684 tonnes d'autres déchets (ex : dégrillages des stations d'épuration).

Hervé BILLARD, FRAPNA, demande où sont intégrés les refus de tri des collectes sélectives. Ils sont comptabilisés dans les ordures ménagères.

- **Boues :**

25 786 tonnes de boues des stations d'épuration incinérées à 20% de siccité.
Rappel de la capacité totale : 40 000 tonnes.

L'augmentation des boues (19 695 tonnes en 2011 à 25 786 tonnes en 2012) s'explique par le fait que Chambéry métropole, dans le cadre de la mise en marche de la nouvelle station de dépollution, traite mieux les eaux et envoie ainsi davantage de boues.

Les principaux clients apportant des boues à Savoie Déchets : stations d'épuration de Chambéry, d'Aix-les-Bains, du Bourget du Lac, de Saint Jean de Maurienne, et de la Léchère.

Le plus gros apporteur est Chambéry métropole avec 16 000 tonnes.

- **Mâchefers :**

La production totale de mâchefers est de **20 268 tonnes**.

13 500 tonnes ont été utilisées en travaux publics sur l'année 2012.

Savoie Déchets se situe dans la moyenne des usines d'incinération concernant la production de mâchefers.

▪ REFIOM :

La production totale de REFIOM est de **5 081 tonnes**.

Savoie Déchets produit davantage de REFIOM que la moyenne des autres usines car l'usine traite des boues (les cendres de boues partent dans les REFIOM).

▪ Ferreux – Non ferreux :

On a un total de **3 463 tonnes** de matériaux ferreux et non ferreux recyclés dont 3294 tonnes de ferreux.

▪ Valorisation énergétique :

➤ Production d'énergie électricité : **31 429 MWh** qui correspond aux besoins annuels de 5 200 logements. Environ 2/3 de l'électricité est vendue et 1/3 est autoconsommée.

Hervé BILLARD, FRAPNA, se demande pourquoi toute l'électricité produite n'est pas vendue. Savoie Déchets n'en a pas le droit et est dans l'obligation d'autoconsommer la part qui sert à produire l'électricité vendue.

➤ Production d'énergie thermique : **70 545 MWh** qui correspond aux besoins annuels de 7 300 logements. La totalité est vendue à SCDC (Compagnie de Chauffage Urbain).

➤ Efficacité énergétique : le ratio est défini par le rapport entre l'énergie produite et l'énergie théoriquement produite par les déchets incinérés. Il doit être supérieur à 0,6 pour bénéficier d'une TGAP réduite sur les déchets entrants (3.20 € / tonne en 2012).

▪ Taux de fonctionnement des lignes :

En 2012, Savoie Déchets a globalisé 23 644 heures de fonctionnement, ce qui représente un taux de rendement de 89,72 %.

Ce taux est moins élevé qu'en 2011 car il y a eu moins d'apports de déchets et des temps d'arrêt de four plus longs.

Bruno LABEYE rappelle que l'arrêt commun dure 4 jours pendant lesquels l'ensemble des parties communes de l'UVETD est révisé.

Hervé BILLARD, FRAPNA, demande si dans ce cas-là les déchets sont délestés.

La réponse est non, la fosse est vidée au maximum avant les arrêts et les déchets sont ensuite stockés. L'arrêt est de 3 semaines par ligne et sont décalés de manière à ce que Savoie Déchets soit toujours en mesure d'incinérer.

A noter, qu'en juin 2013, il n'y a pas eu assez d'apports de déchets pour faire fonctionner les 3 lignes simultanément.

Hervé BILLARD demande s'il y a eu des pannes.

Il y a eu une récemment à cause d'une percée de chaudière où Savoie Déchets s'est retrouvé dans l'obligation d'exporter des déchets. Généralement, les pannes sont dues à des fuites de chaudières ou à du réfractaire qui tombe.

La baisse des apports des ordures ménagères s'explique par le fait que Savoie Déchets ne traite plus les OM de Bozel et d'un client qui ne traitait pas ses déchets au préalable.

La baisse est également liée à la conjoncture actuelle.

Hervé BILLARD, FRAPNA, souhaite aborder la question de la tarification incitative et avoir le point de vue de Savoie Déchets.

Pierre TOURNIER précise que Savoie Déchets n'est pas compétence pour la collecte.

▪ Résultats environnementaux :

- Contrôle en continu des rejets atmosphériques : l'arrêté préfectoral autorise un dépassement de 60 heures par an.
- ligne 1 : 13 heures
 - ligne 2 : 8 heures et 30 minutes
 - ligne 3 : 3 heures

Les paramètres sont analysés en continu. Les pics de CO sont dus au démarrage du brûleur.

Hervé BILLARD, FRAPNA, demande si le N2O est estimé ou mesuré.
Ils sont mesurés semestriellement.

Hervé BILLARD, FRAPNA, invite par ailleurs Savoie Déchets à présenter un bilan carbone simplifié.
Pierre TOURNIER rappelle qu'Henri DUPASSIEUX a déjà émis le souhait de réaliser un bilan carbone.
Le projet est en cours (bilan carbone de l'usine avec les transports) avec la prévision d'un lancement d'appel d'offres.

▪ Collectes sélectives :

Pierre TOURNIER rappelle qu'il y a deux centres de tri : Valespace à Chambéry et Val'Aura à Gilly sur Isère.
Au global, la collecte sélective a augmenté de 1,09 % entre 2011 et 2012.

▪ Résultats financiers :

En 2012, Savoie Déchets a 2,1 millions d'euros de report qui sont ensuite réaffectés dans les budgets de fonctionnement et d'investissement.
Les recettes sont composées principalement du traitement des OM. La vente d'énergie est également une recette non-négligeable. Celle-ci est indexée sur la base des tarifs d'EDF.

Hervé BILLARD, FRAPNA, souhaite revenir sur l'exportation des REFION qu'il qualifie de « non convenable ». Pour lui, cela ne correspond pas au principe de proximité et de subsidiarité dans la mesure où la France est actuellement équipée pour traiter les REFION. Il considère que traiter les REFION en mines de sel en Allemagne est de la « fausse valorisation ».

Pierre TOURNIER rappelle que Savoie Déchets respecte la réglementation, qu'il y a un marché public pour traiter les REFION en Allemagne avec l'autorisation de la DREAL et des autorités allemandes.

Hervé BILLARD, FRAPNA, souhaite également revenir sur le fait que Savoie Déchets ne fait pas état de la freinte concernant les matériaux triés, c'est-à-dire de la différence de tonnages que l'on constate entre l'entrée et la sortie lors des bilans matière.

Celle-ci est difficilement mesurable dans la mesure où subsistent des stocks intermédiaires d'une année sur l'autre.

Projets d'adhésion de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges et du SMITOM de Tarentaise à Savoie Déchets

(cf présentation pièce jointe).

▪ Communauté de Communes du Cœur des Bauges :

Pierre TOURNIER indique que la Communauté de Communes du Cœur des Bauges adhèrera officiellement à Savoie Déchets au 1^{er} janvier 2014. Elle apporte déjà ses déchets par le biais d'une convention.

▪ SMITOM de Tarentaise :

Concernant le SMITOM de Tarentaise, deux usines d'incinération sont actuellement présentes sur ce territoire (Tignes – Les Brévières et Valezan). Le SMITOM a actuellement la compétence « *traitement des déchets ménagers et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent* ».

Il est composé de 5 collectivités (la Communauté de Communes du canton d'Aime, le MIHT, la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, le SIVOM de Bozel Val Vanoise) et de 4 communes indépendantes (Saint Martin de Belleville, Saint Bon, Les Allues, La Perrière).

Cela représente une population de 53 607 habitants et une population DGF de 121 981 habitants.

Onze personnes travaillent actuellement au SMITOM.

L'usine de Valezan traite 19 000 tonnes d'ordures ménagères et 2 000 tonnes de boues, celle de Tignes – Les Brévières 12 000 tonnes d'ordures ménagères et 1 600 tonnes de boues. Toutes deux sont aux normes, elles ne font pas de valorisation.

Pour faire face aux flux importants de déchets l'hiver, le SMITOM a recours au système de mise en balles des déchets. Elles sont stockées pendant la période hivernale et ensuite sont incinérées l'été.

Rappel du contexte actuel :

- des déchets grenoblois sont traités à Chambéry
- des déchets savoyards traités à Grenoble
- l'UVETD de Chambéry va faire face à un manque de déchets (environ 105 000 tonnes de déchets devront être traités sur l'année 2013 pour une capacité de 115 000 tonnes)

Deux scénarii étaient envisagés par le SMITOM :

- arrêt des deux usines et exportation de 100% des déchets (35 000 tonnes)
- arrêt de l'usine de Tignes – Les Brévières et modernisation de l'usine de Valezan avec une augmentation de la capacité à 40 000 tonnes. Le coût des travaux est estimé à 40 millions d'euros.

Le Président du SMITOM a rencontré les élus de Savoie Déchets pour savoir si Savoie Déchets était en mesure de traiter les 35 000 tonnes du SMITOM.

Savoie Déchets a proposé le scénario suivant :

- arrêt de l'usine de Tignes – Les Brévières
- maintien de l'usine de Valezan en fonctionnement sans augmentation de capacité pendant environ 10 ans, le temps d'étudier la possibilité et de mettre en place un autre mode de traitement de déchets
- reprise de la gestion de l'usine de Valezan en régie.

Il y aurait ainsi 17 000 tonnes traitées à l'UVETD de Chambéry et 18 000 tonnes à Valezan. Les deux sites fonctionneraient de manière optimisée dans le respect des principes de traitement des déchets. La Savoie serait autosuffisante et les coûts seraient maîtrisés.

Pierre TOURNIER rappelle les compétences actuelles de Savoie Déchets et celles qui ne sont pas prises en charges (voir slide n°11).

Savoie Déchets est actuellement en réflexion afin de prendre la compétence « ISDI » (Installation de Stokage des Déchets Inertes) et le « Traitement par incinération des boues de stations d'épuration urbaines à 20% de siccité ».

Le projet d'adhésion du SMITOM de Tarentaise à Savoie Déchets est en cours de négociation, les échanges sont nombreux.

- CSA3D :
(cf présentation pièce jointe).

Pierre TOURNIER rapporte que la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) est constituée de 15 collectivités (voir slides n°12 et n°13).

Cette coopération travaille notamment sur la valorisation des mâchefers.

Le gisement annuel de mâchefers en France est évalué à environ 3 millions de tonnes (200kg/tonnes OM), 110 000 tonnes sont produits sur le territoire du CSA3D. Ils sont valorisables en tant que matériaux alternatifs en technique routière (selon arrêté 30/11/11).

Cependant, de nombreux freins existent dû à la diminution de la quantité de travaux en génie civil, à la réglementation plus stricte et au problème d'acceptation du produit.

Il est nécessaire de développer de nouvelles voies de valorisation pour assurer une filière pérenne à long terme et pour répondre à des enjeux économiques et environnementaux importants.

Une étude a donc été lancée par la CSA3D avec entre autre avec l'UTC (Université Technologique de Compiègne) pour trouver un nouveau débouché, à savoir celui de vitrifier les mâchefers par le biais de la gazéification des déchets. (voir slide n°16, n°17 et n°18).

Un projet pour développer un prototype est actuellement en cours (2,5 millions d'euros). La CSA3D a demandé un financement européen et cherche des subventions, notamment auprès de l'ADEME, des conseils régionaux et généraux.

Hervé BILLARD, FRAPNA, émet des doutes quant à l'utilisation de ces vitrifiats qui, selon lui, auront toujours le label déchets auprès des repreneurs potentiels.

Pierre TOURNIER explique que la vitrification des mâchefers permet de rendre le déchet inerte et Henri DUPASSIEUX pense qu'il y aura beaucoup moins de réticence à utiliser ce type de produit que du mâchefer non vitrifié.

La nouveauté du process est le couplage de la vitrification et de la gazéification à des coûts avantageux. L'objectif est en effet d'arriver à un coût de traitement de moins de 50€ / tonne du mâchefer.

Pour résumer, ce procédé Procédé Intégré de Gazéification Vitrification des Mâchefers (PIGVM) aurait comme avantage :

- de développer une nouvelle voie de valorisation des mâchefers qui permettra un progrès environnemental (limitation de l'enfouissement des mâchefers) et économique (diminution des coûts) par rapport à la situation actuelle
- de développer de nouvelles filières de valorisation pour des déchets à fort potentiel énergétique gazéifiables (bois B, Combustibles Solides de récupération, ..)
- de développer une filière courte de traitement de ces déchets grâce à une technologie innovante qui sera génératrice d'emplois locaux.

Françoise DORNIER remercie les personnes présentes pour leur participation, la Commission des usagers se termine à 19 h 20.



La Présidente
Françoise DORNIER